



Communiqué du 24 mai 2018

"Renforcer le réseau de la protection maternelle et infantile"¹ : passer de l'objectif à sa concrétisation

La plate-forme "Assurer l'avenir de la PMI" a été reçue le 22 mai 2018 par Madame Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé.

Nous lui avons remis préalablement nos propositions et revendications pour développer le dispositif de PMI et de planification familiale² :

- instituer le Comité d'animation nationale des actions de PMI (CANA-PMI) comme cadre réglementaire de co-production d'une politique publique de PMI et de planification familiale partagée entre le ministère des Solidarités et de la Santé et les départements ;
- instaurer un fonds de financement national fléché vers les services de PMI, en s'appuyant sur la réorientation de fonds de l'ONDAM vers la prévention ;
- revaloriser les statuts et salaires des professionnel.le.s de PMI au niveau de leurs homologues du curatif ; développer la formation initiale des professionnel.le.s et la recherche sur les enjeux de prévention et de promotion de la santé dans le champ de la PMI ;
- sanctuariser l'existence des services de PMI et de planification familiale dans l'éventualité d'évolutions institutionnelles des collectivités locales.

Madame Buzyn a indiqué que la prévention, la petite enfance et la parentalité, la planification familiale figuraient parmi les priorités de la politique du ministère et qu'elle souhaitait voir la PMI prendre toute sa place dans le développement de cette politique. Elle a dit être consciente des difficultés que rencontre actuellement le dispositif de PMI et de l'hétérogénéité importante de mise en œuvre de ses missions selon les territoires.

Le constat d'un déficit de portage de la politique de PMI et de planification familiale semble partagé par les autorités nationales et locales. Une nouvelle impulsion pourrait être engagée par le Ministère des Solidarités et de la Santé et l'Assemblée des Départements de France pour remédier aux difficultés actuelles en traçant des perspectives communes sur les enjeux et les missions de la PMI, et le développement de cette politique publique. Pour avancer sur cette voie une prochaine mission conjointe pourrait être diligentée.

La réflexion est également d'actualité sur une meilleure valorisation de l'action des services de PMI, avec des ouvertures possibles sur un soutien financier pour la contribution des équipes de PMI et de planification familiale aux parcours de santé et à la prise en charge pluridisciplinaire des patients.

Tout en prenant acte de ces perspectives de nature à engager les autorités concernées vers le développement de la protection maternelle et infantile et de la planification familiale, la plate-forme "Assurer l'avenir de la PMI" demeurera très vigilante quant à leur concrétisation urgente. Nous maintenons l'ensemble de nos propositions et revendications pour une PMI en capacité d'exercer ses missions en population générale et avec une orientation de prévention à la fois globale et humaniste.

La plate-forme "Assurer l'avenir de la PMI" entend participer à l'ensemble des concertations et négociations qui doivent maintenant s'engager, elle en informera les professionnel.le.s de PMI et les appelle à partager sa vigilance et sa mobilisation pour préserver et développer le service public de prévention de la PMI et de la planification familiale.

www.assureravenirpmi.org - contact : contact@snmpmi.org

¹ Objectif défini dans le cadre de la stratégie nationale de santé, lire page 44 sur :

https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000036341354

² http://www.assureravenirpmi.org/Doc/situation_dispositif_PMI_&_propositions_plateforme_assureravenirpmi_30nov2017.pdf

http://www.assureravenirpmi.org/Doc/propositions_assureravenirPMI_financement_fl%C3%A9ch%C3%A9_services_PMI.pdf